

La séquence budgétaire qui s'étire depuis le mois d'octobre et la surdité gouvernementale aux pistes des recettes fiscales participent à la crise démocratique et percutent notre rôle de représentant·es des personnels. Nous sommes ici aujourd'hui sans document de ventilation départementale des moyens et sous réserve du vote de la loi de finances 2026. Ces conditions ne sont pas acceptables et nous ne sommes pas en mesure d'assurer pleinement notre travail syndical.

Dans ce contexte déficitaire entretenu et construit par la politique macronienne, les recherches d'économie se font toujours sur le dos des moins aisé.es, des services publics, de la fonction publique et de ses agent.es. Et nous assistons à une politique de petits pas visant à corriger les plus grosses aspérités sans toutefois revenir sur la politique qui a cours jusqu'à maintenant.

Ainsi le ministère vient d'annuler la réforme du choc des savoirs, réforme imposée par le ministre de l'Éducation Nationale, G. Attal. La FSU se félicite de l'abandon du caractère obligatoire des groupes de niveau, résultats d'une mobilisation de la profession qui n'a jamais faibli.

Le projet de budget prévoit près de 4000 suppressions d'emplois d'enseignant.es dans le premier et le second degré en arguant une nouvelle fois de la baisse démographique dans le pays qui possède les classes les plus chargées de tous ceux de l'OCDE... Nous dénonçons ce choix et a contrario nous exigeons la création des emplois nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et d'étude. Nous tenons à rappeler que les classes en France sont en moyenne plus chargées que dans le reste de l'Union Européenne. Il ne s'agit pas de nier la réalité démographique, mais de s'emparer de cette baisse pour retrouver a minima le taux d'encadrement de 2017. Il faudrait la création de plus de 10 000 emplois supplémentaires pour revenir à ce taux.

De plus, il apparaît urgent de revaloriser les agent.es de la fonction publique et particulièrement les catégories B et C qui voient leurs traitements percutés par la revalorisation du SMIC. Inacceptable pour la FSU, pour qui une augmentation des salaires de tous les personnels du ministère doit être une priorité absolue !

La FSU tient à alerter sur les difficultés à pourvoir les postes d'AESH, faute d'un plan de sortie de précarité. L'attractivité est faible pour ces agentes, essentiellement des femmes, en raison de l'absence d'un statut plein et entier. Ce choix met à mal et en tension l'avenir d'une École publique réellement inclusive, en témoigne les nombreuses fiches RSST.

Nous souhaitons revenir sur le contrôle des établissements privés sous contrat. Aucune inspection sérieuse n'avait lieu avant l'affaire Bétharram. Depuis, l'État s'est empressé de créer des postes d'Inspecteurs dont 5 pour l'académie de Nantes. Récemment, « Médiacité » a souhaité consulter des rapports d'inspections dans tous les rectorats. Ces documents sont communicables à quiconque les demande. Or, il semblerait que vous n'ayez pas donné suite à cette sollicitation. La FSU souhaite avoir un point de situation sur le nombre d'inspections et ce qu'il en ressort. Aussi, nous souhaitons savoir ce qu'il advient des établissements qui ne respectent pas les obligations.

D'autre part, dans les LDG parues au Bulletin Officiel le 31 octobre 2024, il est précisé page 7 : que les académies doivent communiquer aux organisations syndicales représentées à leurs CSA, les listes nominatives de l'ensemble de leurs personnels comportant

leur corps, grade, échelon, statut (stagiaire ou titulaire), fonction, affectation et, le cas échéant, discipline. A ce jour, il manque 4 critères au document qui nous a été fourni le 9 décembre dernier :

Nous vous demandons de bien vouloir appliquer le bulletin Officiel sans qu'il ne soit besoin chaque année de le rappeler.

Avec l'augmentation de l'orientation en CAP et bac pro, la voie professionnelle scolaire fait face à une hausse du nombre d'élèves. Cette hausse entraîne une augmentation des orientations subies, souvent correspondant à des 3eme et 4eme vœux, voire davantage. C'est pour cette raison que la FSU continue de porter la nécessité d'ouvertures de classes et postes pour que les élèves sortant de troisième puissent obtenir la formation de leur choix en lycée professionnel public, avec des conditions d'études améliorées. La carte des formations présentée ce jour est loin de répondre à cette ambition que porte la FSU.

Le ministre reconnaît enfin que le parcours personnalisé de terminale bac pro est un échec. Le comité de suivi de la voie professionnelle doit donc émettre des propositions au-delà des ajustements prévus pour cette année, la FSU portera dans ces concertations les exigences de la profession : examens à partir de la mi-juin et abrogation du parcours personnalisé.

Pour les infirmières de l'Éducation Nationale, force est de constater que pour mener à bien leurs missions, les moyens restent insuffisants face aux besoins croissants des élèves et des étudiant.es, dans un contexte de difficultés d'accès aux soins et d'augmentation de leur mal être.

La « Loi infirmière » votée le 27/06/2025 », qui représente une grande avancée pour la profession, reconnaît la spécialité de l'exercice à l'EN, réaffirme le rôle éducatif et préventif, qui contribue à la réussite de tous les élèves et étudiant.es... C'est pourquoi la FSU revendique un ratio d'une infirmière pour 500 élèves, à minima 2 postes à temps plein dans les établissements avec internat et 2 postes à TP en inter-degré, afin de permettre aux élèves d'accéder à une offre de soins infirmiers complète.

Des annonces faites dernièrement en départements, nous interpellent. C'est un véritable retour en arrière qui va encore plus détériorer les conditions de travail et augmenter les risques psychosociaux pour les infirmières. Nous dénonçons la suppression du poste gé-lé en Mayenne, donnant lieu au regroupement de 2 collèges et secteurs écoles, avec un seul poste infirmier. Cela vient s'ajouter à l'ouverture en sept 2025 du collège en Vendée couplé avec celui du Château d'Olonne, occupé par une collègue contractuelle recrutée à temps partiel.

Dans un moment d'extrême fragilité des jeunes, comme en témoignent les 2 suicides liés au harcèlement la semaine dernière, l'École a besoin d'équipes pluri-professionnelles complètes afin de prendre en charge partout les demandes et difficultés des élèves. La gestion de la pénurie doit cesser.

Enfin, nous réitérons la demande de respecter les missions définies en 2015 et l'arrêt de toutes les dérives départementales, comme s'y est engagé le Ministre de l'Éducation, les

Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration de l'académie de Nantes

26 janvier 2026

éventuelles mesures liées aux Assises de la santé à l'école n'ayant pas été actées nationalement et faisant encore l'objet de dialogue social.

Alors même que des établissements de notre académie présentent tous les indicateurs susceptibles de les y faire entrer, le ministre renonce une nouvelle fois à faire évoluer la carte de l'éducation prioritaire et se lance dans une nouvelle forme de pilotage basée uniquement sur des résultats aux examens nationaux du DNB, le fameux plan « 800 collèges ». La FSU, attachée à une politique d'éducation prioritaire appuyée sur une cartographie transparente et qui a vocation à être élargie, souhaiterait donc enfin connaître la liste des collèges identifiés dans l'académie de Nantes avec les « indicateurs objectivés » utilisés pour les sélectionner.

Aussi dans ce contexte de suppression de « sentinelles de la raison », nous serions curieux.ses de savoir avec quels moyens académiques vont pouvoir être constituée les équipes ressources, composée d'expertises complémentaires (IA-IPR, IEN, CPC [conseiller.e pédagogique de circonscription], personnels de direction, conseiller.ères principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, infirmier.es, formateurs du premier et du second degrés, etc.) chargées de faire « reculer les ténèbres », de bâtir « notre avenir en commun », de tenir « le fil d'un cerf volant » dans les collèges concernés...

Ce que ne dit pas le ministre de l'Éducation nationale, c'est qu'une fois encore les personnels vont donc devoir faire reculer les ténèbres et allumer patiemment les esprits avec encore la suppression de 151 ETP dans le 1er degré et 120 ETP dans le 2nd degré et des classes surchargées (et sans doute assez peu de cerfs-volants).

L'école tient, tourne au quotidien mais elle ne tient plus que par un fil : celui de la conscience professionnelle des personnels. Compter uniquement sur cet engagement pour que vive l'École publique serait d'un cynisme irresponsable. c'est pour cela que les remerciements et les belles paroles, à l'image de ceux du Ministre ne suffiront pas.



Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration de l'académie de Nantes

26 janvier 2026
